



Journal Écho d'Argentenay

Avril 2024



Demande de Permis de Construction

Le printemps est arrivé et le temps des rénovations aussi!

La municipalité de St-Eugène tient à rappeler que vous devez obtenir un permis **AVANT** la réalisation de vos travaux afin de ne pas retarder vos projets, Veuillez prévoir un délai entre votre demande de permis, l'étude et l'émission de celui-ci.

Remplissez le formulaire de demande de permis disponible au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Remettez-le dûment rempli.

Après l'étude du dossier, nous émettrons votre permis ou certificat d'autorisation et vous pourrez réaliser vos travaux en toute quiétude.



**L'assemblée générale de l'Âge d'Or
Harmonie St-Eugène et N.D. de Lorette
aura lieu le Lundi 29 avril à 13h30 à la
salle communautaire.**

**Bienvenue à tous les membres et aux
futurs membres qui veulent s'inscrire!**

Atelier de peinture

**donné par
M. Deny Cloutier**



Date prévue, le jeudi, 11 avril 2024

De 9h00 à 12h00

**À la salle communautaire de
St-Eugène-d'Argentenay**

Pour inscription et informations:

**Mme Yolande Labrecque
418.276.5767**



Dufour & Frères Inc.
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Martin Dufour

Location de machinerie lourde

R.B.Q. : 1364-0206-42

132, route Principale, Saint-Eugène-d'Argentenay (Québec) G0W 1B0
Succursale : 103, rue Domtar, Dolbeau-Mistassini

Tél. bur. : 418 276-1478
Télééc. : 418 276-0007
Cell. : 418 218-1478

dufourfreres@hotmail.com

Excavation & Bordures

G. Rousseau

**TÉLÉPHONE 418 276-6422
CELLULAIRE 418 879-0161**

**243, RUE PRINCIPALE
Saint-Eugène-d'Argentenay (Québec) G0B 1B0**

- > Excavation
- > Terrassement
- > Drain agricole
- > Tarière 10 à 16 po
- > Aménagement d'entrée résidentielle
- > Installation de bordures préfabriquées
- > Enfouissement de fil sans tranchée
- > Installation de poteaux de clôture & barrières

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL
Séance régulière du conseil municipal
Tenue le 05 février 2024

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 05 février 2024 à 19:00 à la salle communautaire de St-Eugène-d'Argentenay à laquelle étaient présents le maire M. Gilles Dufour et les conseillers suivants :

M. Dario Perron
Mme Camille Sasseville
Mme Véronique Belley
M. M. Alain Sasseville

Absents: M. Alexandre Dufour
M. Dany Labrecque

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière.

RÉSOLUTION 2024-02-013

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

RÉSOLUTION 2024-02-014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2024

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2024, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

RÉSOLUTION 2024-02-015

CENTRE DE FEMMES DU PAYS DE MARIA-CHAPDELAINE

CONSIDÉRANT QUE le Centre de femmes du Pays Maria-Chapdelaine a envoyé une invitation à la Municipalité pour assister à un souper spectacle qui se déroulera, le mercredi, 6 mars au Foyer de la Salle de spectacle Desjardins;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay décident d'acheter 4 cartes au coût de 30 \$ / chacune.

RÉSOLUTION 2024-02-016

COMMANDITE-TOURNOI DE PETUCHES

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière du comité organisateur de la Classique de petuche Jacques Girard;

ATTENDU QUE les profits amassés lors de cette vingtième-troisième édition seront versés à l'Association des Loisirs et des Sports de St-Eugène-d'Argentenay;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay achètent le forfait affaire: « Équiper par excellence » pour un montant de 120.00\$.

RÉSOLUTION 2024-02-017

L'ASSOCIATION DE L'ÂGE D'OR – SOUPER ST-VALENTIN

CONSIDÉRANT QUE l'Association de l'Âge organise un souper de la St-Valentin, samedi, le 17 février 2024, à la salle communautaire de St-Eugène-d'Argentenay;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette activité, nous en profiterons pour souligner la fermeture du 100^e de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay décident d'acheter 7 cartes au coût de 35\$ / chacune.

RÉSOLUTION 2024-02-018

JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive**;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil proclament la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyenne et les citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** ».

RÉSOLUTION 2024-02-019

COMPTES PAYÉS DE JANVIER 2024

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois de janvier 2024, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 119 973.34\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois de janvier 2024, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 119 973.34\$.

COMPTES PAYÉS DE JANVIER 2024

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	108 341.45\$

SALAIRES PAYÉS DE JANVIER 2024

Salaires	Montant
Total des salaires	11 631.89\$

RÉSOLUTION 2024-02-020

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE M. Dario Perron soit nommé maire suppléant du 06 février au 09 mars 2024.

RÉSOLUTION 2024-02-021

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elle aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

DE déclarer les journées du 12 au 16 février 2024 inclusivement comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire et l'ensemble des partenaires mobilisés au tour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay–Lac-St-Jean une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay–Lac-St-Jean.

RÉSOLUTION 2024-02-022

BALAYAGE DE RUE (ÉTÉ 2024)-MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE notre municipalité exécute annuellement des opérations de balayage de rues avoisinant la route entretenue par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE dans le but de donner un meilleur service aux citoyens, le ministère nous a contactés pour nous demander d'inclure, dans notre balayage, les secteurs assujettis à notre entretien;

ATTENDU QUE notre secteur visé est d'une longueur de 1 400 mètres et que cette longueur se situe entre le # 240 à # 607 de la Principale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité exécute les travaux de balayage de la rue Principale avec son tracteur à balai et envoie une facture au MTQ après la réalisation des travaux.

QUE la directrice générale/greffière-trésorière, Mme Karine Ouellet, soit autorisée à signer le contrat, au nom de la municipalité.

RÉSOLUTION 2024-02-023

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AUX PERSONNES SINISTRÉES- AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX ROUGE.

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay désire renouveler son entente avec les modalités suivantes :

- Lors de sinistres mineurs et lorsque le plan de sécurité civile municipal, section services aux sinistrés, n'est pas mis en opération, la CROIX-ROUGE dispensera **gratuitement** les services aux sinistrés;
- La municipalité de St-Eugène-d'Argentenay désigne Karine Ouellet, directrice générale/greffière-trésorière, pour assurer la liaison et le suivi de la présente entente;
- Un montant de 225 \$ sera versé annuellement durant 2 ans;
- Tous les avis donnés dans le cadre de la présente entente doivent être fournis par écrit. Ils peuvent être remis en main propre, expédiés par la poste ou envoyés par télécopieur au représentant désigné soit la secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION 2024-02-024

BLOCUS FORESTIER

CONSIDÉRANT QUE pendant plusieurs mois un blocus forestier a été tenu par des individus au kilomètre 59 du chemin Domtar au nord du Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE des blocus forestiers ont également été mis en place aux kilomètres 8 et 11 du chemin Caribou dans le secteur de Dolbeau-Mistassini et au kilomètre 3 du chemin R0206 à Girardville;

CONSIDÉRANT QUE d'autres régions forestières ont vue des blocus forestiers être mis en place sur leur territoire au cours de la dernière année;

CONSIDÉRANT QUE ces blocus mettent péril l'économie des communautés forestières en empêchant le transport de bois, causent des dommages aux infrastructures collectives et compromettent la sécurité des villégiateurs et des travailleurs forestiers en entravant la libre circulation;

CONSIDÉRANT QU'part le gouvernement, nul ne peut fermer, bloquer ou empêcher la circulation sur un chemin situé en territoire public québécois;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs mois de démarche juridique auront été nécessaires afin que l'État réussisse à faire lever certains blocus forestiers;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay demande au Gouvernement de prendre des mesures afin d'empêcher la mise en place de blocus forestiers sur le territoire public québécois et procède rapidement au démantèlement ceux existants sur le territoire public québécois.

RÉSOLUTION 2024-02-025

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES POUR L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE AVEC LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

ATTENDU QU'en décembre 2022, la MRC de Maria-Chapdelaine déposait, à titre d'organisme responsable, un projet de mise en commun pour un nouveau service d'ingénierie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR – Soutien à la coopération intermunicipale);

ATTENDU QUE par la résolution N° 2022-11-158 la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay s'est engagée à participer au projet et à assumer une partie des coûts;

ATTENDU QU'en 2023, la MRC de Maria-Chapdelaine a reçu une réponse positive à la demande de soutien financier;

ATTENDU QU'à l'automne 2023, le service d'ingénierie a débuté avec l'embauche du directeur, de deux ressources et l'acquisition d'équipements;

ATTENDU QU'une entente de service a été transmise aux directions générales des municipalités pour signature.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay autorise la directrice générale / greffière-trésorière et M. le maire à signer l'entente de service sur trois ans pour le service d'ingénierie.

RÉSOLUTION 2024-02-026

CHANGEMENT DE LA DATE DE LA TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARS 2024

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE nous décidions de changer la date de la tenue de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal qui était planifié pour le vendredi, 08 mars et de la tenir plutôt le vendredi, 15 mars 2024.

RÉSOLUTION 2024-02-027

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PUMPTRACK

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont décidé d'y aller de l'avant avec le projet de la construction d'une Pumptrack;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay envoie des invitations écrites à deux entrepreneurs.

RÉSOLUTION 2024-02-028

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –FERME DAYBOU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande concernant la construction d'une étable laitière et d'une structure d'entreposage de type cave profonde en béton armé sous l'étable;

CONSIDÉRANT QUE la demande soumise ne respecte pas les dispositions de notre règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le 3 juin 2011 le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement n°139-2011);

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2024-002 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 janvier 2024, recommandant d'accepter la dérogation mineure pour permettre au propriétaire de construire une étable et de construire une structure d'entreposage en béton armé, sous l'étable;

CONSIDÉRANT QUE la distance à respecter pour 253 u.a. est de 112,2 mètres avec une maison voisine et que la maison voisine est située à 50 mètres de l'étable existante, à 68 m`tres de la lagune existante et à 110 mètres de l'étable projeté;

CONSIDÉRANT QUE la construction de l'étable ne respecte pas la distance de seulement 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2024-002 du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est **favorable** avec cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent la demande de dérogation mineure.

RÉSOLUTION 2024-02-029

AUTORISER LA SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LE REFUGE ANIMAL INC. DE ROBERVAL AFIN D'EXERCER UN CONTRÔLE SUR LES ANIMAUX DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le 13 juin 2018 la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002);

CONSIDÉRANT QUE le 3 mars 2020 est entré en vigueur le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002) promulgué par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en lien avec les dispositions législatives provinciales, la municipalité doit exercer un contrôle animalier sur son territoire compte tenu du règlement no S.Q.-20-04 «Concernant les animaux» entré en vigueur le 1er janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE le service de contrôle animalier peut être confié à une entreprise reconnue respectant les normes et possédant un permis valide en vertu des dispositions de la Loi, entre autres et notamment celle de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (chapitre B-3.1);

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la MRC a œuvré à titre d'accompagnateur des municipalités locales dans cette affaire au cours des derniers mois avec le concours d'un comité de travail mandaté par le conseil de la MRC afin d'harmoniser les actions et les interventions sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'au cours des démarches, le propriétaire du Refuge animal de Roberval a été interpellé pour produire une offre de services à chacune des municipalités locales du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT les rapports d'étape déposés aux élus tout au long des démarches;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, la nécessité d'identifier le personnel du Refuge animal à titre de ressource habilitée à exercer un contrôle animalier en vertu du Règlement no S.Q.-20-04;

CONSIDÉRANT l'offre de services du Refuge animal déposée à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay;

- accepte l'offre de services du Refuge animal de Roberval au coût de 3 402.21\$ plus les taxes pour une période de 12 mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2024;
- autorise la directrice générale et le maire à signer le contrat de fourniture de services à intervenir entre les parties; et,
- désigne le personnel mandaté par le Refuge Animal Inc. pour agir à titre de contrôleur en vertu du règlement numéro S.Q.-20-04 concernant les animaux

RÉSOLUTION 2024-02-030

APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS MUNICIPAUX D'ÉTÉ 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont décidé de demander des soumissions sur invitation concernant l'entretien de ces chemins d'été;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay envoie des invitations écrites à quelques entrepreneurs.

RÉSOLUTION 2024-02-031

APPUI AU PROJET - GÉNÉRATRICE NUMÉRIQUE

ATTENDU QUE le projet sera réalisé au sein de la MRC de Maria-Chapdelaine, dans les quatre municipalités situées au nord du 49e parallèle, soit Saint-Eugène-d'Argentenay, Saint-Stanislas, Girardville et Notre-Dame-de-Lorette;

ATTENDU QUE CO^{lab}; est un centre de recherche et d'innovation qui initie, expérimente et accompagne les projets d'appropriation technologique par le développement des capacités et de la compétence numérique des personnes, des entreprises et des collectivités.

ATTENDU QUE pour réaliser sa mission, COLab compte sur des ressources matérielles et techniques notables, dont trois laboratoires (Fab Lab, Laboratoire de recherche en captation volumétrique et Data Lab), diverses méthodologies et d'importants réseaux d'expert·e·s qu'il met au service des entreprises et des organisations de la région afin qu'elles puissent imaginer et réaliser leur transition numérique.

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent appuyer le projet de la Génératrice numérique afin de mobiliser l'écosystème entrepreneurial et à rehausser la compétence numérique au sein de la municipalité, soumis dans le cadre du programme « Soutien à l'entrepreneuriat sur le territoire nordique québécois;

ATTENDU QUE notre engagement dans la mise en œuvre de ce projet consistera à :

- Faciliter les communications avec les acteurs et actrices de la municipalité;
- Fournir un espace adapté pour la réalisation d'ateliers ou de rencontres avec l'équipe du COLab;
- Promouvoir le projet au sein de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay souhaitent contribuer significativement à la réalisation du projet du CO^{lab}; Innovation sociale et culture numérique.

RÉSOLUTION 2024-02-032

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 19h45.



Gilles Dufour
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière



Bébés nés en 2023

Association développement St-Eugène (A.D.S.) vous invite à inscrire votre enfant né en 2023. Il y aura une remise de certificats-cadeaux lors de l'Assemblée générale. La date de l'assemblée sera inscrite dans le journal de mai. Présentez-vous à la Municipalité ou téléphonez-nous au 418.276.1787 le plus tôt possible pour l'inscription de votre nouveau-né.



La Troupe Madilhut est fière de vous présenter son spectacle de fin d'année!

Explorez le monde magique de Disney avec Madilhut, où 250 artistes, jeunes et moins jeunes, raconteront l'épopée des Descendants. Ben, héritier de la Belle et la Bête, veut instaurer la rédemption pour les enfants des méchants comme Mal, Evie, et Uma, tous emprisonnés sur l'île de l'Oublie. Suivez cette aventure à travers une série de tableaux dansés, captivants et empreints de magie.

LES DESCENDANTS

Inspiré des films : Les Descendants de Disney

Prix des billets:
 15.00 \$ enfant de 12 ans et moins (en tout temps)
 18.00 \$ étudiant
 25.00 \$ régulier

4 Représentations:
 Vendredi le 26 avril 2024 à 19 h
 Samedi le 27 avril 2024 à 14 h
 Samedi le 27 avril 2024 à 19 h
 Dimanche le 28 avril 2024 à 14 h

Billets en vente à la SSDM 418 276-6781 et sur comitedesspectacles.com
 Mise en vente des billets : le 14 mars 2024

PROMUTUEL
 DOUCET
 uniprix



FONDATION CENTRE
MARIA-CHAPDELAINE

Début avril, au moyen du porte-à-porte, des bénévoles se rendront recueillir les généreux dons des citoyen(ne)s de notre municipalité ou vous pouvez passer directement au bureau de la municipalité remettre votre don.

Grâce à vos dons, la Fondation du Centre Maria-Chapdelaine contribue de façon significative à la qualité et à la diversité des soins offerts à l'Hôpital de Dolbeau-Mistassini et aux CLSC et CHSLD de Mistassini et de Normandin. C'est toute la population de la MRC de Maria-Chapdelaine et des environs qui en bénéficie!

MERCI POUR VOTRE GÉNÉROSITÉ!



Merci Marlyne Fortin pour cette délicieuse recette !
Croyez-moi, ce gâteau est vraiment succulent pour y avoir goûté !

Gâteau blanc et glace

Ingrédients

- 2 ¼ tasses de farine (2 tasses de farine + ¼ tasse de cacao pour gâteau au chocolat)
- 4 c. à thé de poudre à pâte
- ¾ c. à thé de sel
- 1 ½ tasse de sucre

Tamiser ensemble dans un grand bol, puis ajouter :

- 2 œufs
- ½ tasse de beurre
- 1 tasse de lait
- 1 c. à thé de vanille



Préparation

Battre pendant 1 minute au malaxeur ou 150 coups à la main. Battre deux autres minutes à petites vitesses, verser dans les moules préparés (2 moules ronds de 8 pouces, tapisser de papier ciré, ou saupoudrer de farine). Faire cuire au four 350 degrés F. 35 à 40 minutes ou jusqu'à ce que le gâteau reprenne sa forme lorsque légèrement pressé; laisser refroidir 5 minutes et démouler.

Glace au beurre

Ingrédients

- ¼ tasse de beurre
- 2 tasses de sucre en poudre
- 1 c. à thé d'essence de vanille
- 3 c. à table de lait



Préparation

Défaire le beurre en crème. Ajouter graduellement la moitié du sucre en poudre jusqu'à l'obtention d'un mélange crémeux. Ajouter l'essence et la moitié du sucre en poudre restant. Bien mélanger les ingrédients.

Bon appétit !!!



DEA-Défibrillateur externe automatisé ⚡❤️

Saviez-vous qu'à St-Eugène-d'Argentenay un DEA est accessible? Dans le local du Comptoir Postal, disponible 24 heures par jour en tout temps!

Sachez que si quelqu'un de votre entourage présente des signes d'arrêt cardiaque, vous pouvez emprunter cet équipement pour lui venir en aide. N'oubliez pas de contacter les services d'urgence en communiquant avec le 911. À la suite de l'utilisation de l'appareil, veuillez en informer la municipalité en contactant le 418 276-1787.



Le Comptoir Vestimentaire se fait un plaisir de recevoir vos vêtements propres et en bon état.

L'horaire demeure inchangé, soit tous les mardis de 12h30 à 15h00

**Nous avons un URGENT BESOIN de Bénévoles.
Le bénévolat demande 2h30 par semaine, une fois à toutes les 2 à 3 semaines.**

Communiquez avec les membres du Comité!



Requalification de l'église

Le comité en place pour réflexion sur l'avenir de l'église,
aura une rencontre d'ici les prochaines semaines.

Il aimerait savoir si vous auriez des idées à leur suggérer. Jeunes et
moins jeunes, n'hésitez pas à nous donner toutes vos idées.

Idées : _____

Merci d'apporter votre coupon au bureau de la Municipalité.

MESSES ET LAMPES AVRIL 2024

07 AVRIL : ADACE

14 AVRIL : M. France-Alain Tremblay par Aline Savard
Mme. Cécile Richard par Johanne Martin
M. Jean-Maurice Gauthier par Comité St-Vincent de
Paul
Mme. Simone Imbeault par La Famille Gaudreault

21 AVRIL : ADACE

28 AVRIL : M. Léonce Labeaume par Denis Jean
Famille Aldège Laflamme par une amie
Réjean Coulombe par La Famille Jacques Lemieux
M. Lionel Bussièrès par Hélène-Fabrice-Donald-
Stéphane

LAMPES AVRIL 2024

07 AVRIL : Rodrigue Bélanger
14 AVRIL : Famille Roger Tremblay
21 AVRIL : Lise Bouchard et Germain Turcotte
28 AVRIL : Yvonnette Tremblay



LA ROUTE
DES LÉGENDES

Bénévoles recherchés

Nous aurons 10 spectacles d'été
les mercredis et les jeudis à 19h30
du 10 juillet au 08 août 2024

Nous aurions besoin de personnes
pour travailler à la billetterie
et à l'accueil.

Même si ce n'est que pour 2-3
soirs, il nous fera plaisir de vous
compter parmi notre équipe de
bénévoles

Si ça vous intéresse, merci de
donner votre nom à la
municipalité au téléphonant
au 418.276.1787.



Fête de la St-Jean Dimanche, le 23 juin 2024

Nous sommes à la **recherche de
personnes** qui aimeraient être
bénévoles seulement pour la journée
de la St-Jean.

Nous avons besoin d'aide pour: la mise
en place des tables et des chaises,
l'accueil, la billetterie, la cuisson et le
service des hot-dogs, aide à la fin pour
ramasser les poubelles...

Vous aimeriez vous impliquer dans
votre milieu, lors de cet événement,
merci de donner votre nom à la
municipalité en téléphonant
au 418.276.1787.



COLORIAGE

Dans le journal de Mars 2024, le tirage au sort a été fait
par M. Jean-Guy Labbé.

Félicitations à Jordane Dufour 4 ans pour son beau dessin !
Elle gagne un beau chocolat de Pâques !

Pour le Mot caché du mois Avril,

Merci de nous apporter votre réponse avant le **26 avril 2024**

Participez

Jeu
Concours

Bonne Chance !



NOM : ----- TÉLÉPHONE : -----

RÉPONSE : -----

MOT DE 12 LETTRES

JEU 6

Arnaque

A	C	F	L	O	S
abréviation	cancérologie	faiseur	largo	ovée	saxo
activité	cange	forme	lavage	P	serbe
affiliation	canin	G	laver	penaud	T
aimé	centupler	gabARRIER	liure	perdition	taire
allô	cours	géronte	M	pesade	tandis
amenuisé	D	I	manne	pinte	tare
ampérage	dame	ibidem	médailleste	pisé	V
B	désir	illogisme	N	R	vertu
berné	diaconat	K	néogène	résident	vindicté
bûcheron	dominatrice	kali	nieller	revenant	vive
	duveteux		nouure		voie
			nuer		vomer

L	I	U	R	E	L	E	T	S	I	L	L	I	A	D	E	M	E
E	N	R	E	B	A	G	I	L	L	O	G	I	S	M	E	T	L
N	P	I	S	E	V	A	R	G	E	R	O	N	T	E	C	N	A
T	E	I	C	R	A	R	E	L	L	E	I	N	E	I	O	E	R
U	A	O	N	A	G	E	U	E	G	A	E	M	D	U	V	A	G
R	T	I	G	T	E	P	N	A	V	D	R	N	U	I	A	M	O
C	N	R	R	E	E	M	B	M	I	O	I	R	V	O	M	E	R
E	A	B	E	E	N	A	P	S	F	V	E	O	L	L	A	N	N
C	N	N	I	V	R	E	E	N	O	R	E	H	C	U	B	U	O
I	E	O	C	R	O	R	S	E	G	N	A	C	R	P	R	I	I
R	V	N	I	E	I	T	A	N	O	C	A	I	D	E	E	S	T
T	E	E	T	B	R	D	D	U	I	C	E	F	U	R	V	E	A
A	R	T	I	U	U	O	E	A	T	L	B	A	V	D	I	A	I
N	R	D	A	A	P	C	L	I	M	C	R	I	E	I	A	M	L
I	E	I	N	N	O	L	V	O	A	E	E	S	T	T	T	A	I
M	L	E	S	U	D	I	E	N	G	M	S	E	E	I	I	N	F
O	P	A	R	E	T	I	I	R	I	I	L	U	U	O	O	N	F
D	E	S	K	E	D	N	S	A	X	O	E	R	X	N	N	E	A

Comités

CLUB ÂGE D'OR HARMONIE

Présidente	Mme Madeleine Perron
Vice-Présidente	Mme Françoise Imbeault
Secrétaire	Mme Claire Perron
Trésorière	Mme Rachel Fortin
Administratrices	Mme Angèle Labrecque Mme Ghislaine Perron Mme Lucette Simard

COMITÉ BÉNÉVOLES

Présidente	Mme Micheline Dufour
Vice-Président	M. Georges -Henri Lavoie
Secrétaire-trésorière	Mme Lucie Guimond
Administratrices	Mme Lisette Gagnon Mme Annick Sauvageau Mme Yvonne Tremblay
Coord. Transport	Mme Lucie Guimond
Transporteurs	Mme Hélène Boudreault Mme Jeanine Caouette M. Laurent Côté M. Normand Labeaume M. Alain Sasseville Mme Lisette Sauvageau

COMITÉ ST-VINCENT-DE-PAUL

Présidente	Mme Françoise Imbeault
Vice-présidente	Mme Emilienne Bouchard
Trésorière	Mme Jeanne Bouchard
Secrétaire	Mme Léona Lavoie
Directrices	Mme Lise Doucet Mme Françoise Gauthier Mme Yvonne Tremblay

COMPTOIR VESTIMENTAIRE

Présidente	Mme Françoise Imbeault
Directrices	Mme Micheline Belley Mme Léona Lavoie Mme Lise Doucet Mme Sylvie Thomas Mme Cécile Vallée

ADS

Président	M. Yvan Gauthier
Vice-Président	M. Gaston Rousseau
Secrétaire	Mme Jeanine Caouette
Directeur(trice)s	Mme Micheline Belley Mme Mélissa Larouche M. Romuald Potvin M. Raymond Sauvageau
Représentant de la mun.	M. Gilles Dufour

ORDRE SÉCULIER FRANCISCAIN

Présidente	Mme Lise Bouchard
Vice-Présidente	Mme Rita St-Pierre
Secrétaire-trésorière	Mme Yolande Labrecque

Comité de Gestion

Communauté Chrétienne St-Eugène d'Argentenay

Responsables	Mme Claire Perron
Secrétaire	Mme Rachel Fortin
Secrétaire	Mme Carole Perron
Membres	Mme Ghislaine Perron M. Raymond Sauvageau M. Denis Verge

COMITÉ DES LOISIRS

Présidente	Mme Sophie Bouchard
Vice-président	M. Jean-Guy Gagnon
Secrétaire	Mme Carolyn Landry
Trésorière	Mme Mélissa Larouche
Directeur(trice)s	M. Christopher Bilodeau Mme Micheline Belley Mme Mélissa Boutin M. Christopher Lavoie Mme Sandrine Perron

COMITÉ BIBLIOTHÈQUE

Responsable	Mme Angèle Labrecque
Bénévoles	Mme Jeanne Bouchard Mme Micheline Dufour Mme Rachel Fortin Mme Lisette Gagnon Mme Brigitte Perron Mme Marielle Rousseau Mme Annick Sauvageau Mme Léane Shore

ANIMATEUR/ANIMATRICE CAMP DE JOUR

À ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

Tu cherches un emploi d'été stimulant qui te permettra également de profiter de tes fins de semaine et de tes soirées estivales. Tu es passionné par les enfants, tu es responsable, dynamique et créatif?

Alors, cet emploi est pour toi!

Exigences et compétences recherchées

- Avoir étudié à temps plein au cours de l'année 2023-2024
- Envisager retourner aux études à temps plein en 2024-2025;
- Être âgé de 15 à 30 ans;
- Démontrer une autonomie et un sens des responsabilités;
- Facilité à travailler en équipe;
- Facilité à travailler avec des enfants.

Horaire

- Du lundi au vendredi de 9h à 16h (possibilité d'un service de garde avant 9h et après 16h, dépendamment des demandes)
- Durée: 25 juin au 16 août 2023 (8 semaines à 35h/semaine)

Cet emploi stimulant te permettra d'acquérir une belle expérience de travail tout en t'amusant avec des enfants de 5 à 12 ans. La municipalité prévoit une formation obligatoire pour ses animateurs afin de bien les outiller.

Ça t'intéresse?

Fais-nous parvenir ta candidature avant le 30 avril 2024

Municipalité St-Eugène-d'Argentenay
493, Principale St-Eugène-d'Argentenay G0W 1B0
ou par courriel: dg@argentenay.ca



Avril 2024

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
1	2 Bibliothèque 18h30 à 19h30 Comptoir Vestimentaire 12h30 à 15h00	3	4	5	6	7
8 À 19h00  CONSEIL MUNICIPAL	9 Bibliothèque 18h30 à 19h30 Comptoir Vestimentaire 12h30 à 15h00	10	11 Atelier de Peinture 9h00 à 12h00 	12	13	14
15	16 Bibliothèque 18h30 à 19h30 Comptoir Vestimentaire 12h30 à 15h00	17	18	19	20	21
22	23 Bibliothèque 18h30 à 19h30 Comptoir Vestimentaire 12h30 à 15h00	24	25	26	27	28 Spectacle Troupe Madilhut
29 Assemblée Générale Âge d'Or À 13h30	30 Bibliothèque 18h30 à 19h30 Comptoir Vestimentaire 12h30 à 15h00					